

Agissons ensemble pour nos lacs

Rapport de
consultation en ligne
Faits saillants

DÉCEMBRE 2025

Réalisé par

VOTEPOUR.CA



Pour



Ville de
MONT-TREMBLANT

Table des matières

1. Présentation de la démarche	3
a. Mise en contexte	
b. Méthode et portée de la consultation en ligne	
2. Qui a répondu au questionnaire?	6
a. Profil des répondant·es	
b. Ancrage territorial - lacs concernés	
c. Usage des lacs	
d. Raison de la non fréquentation des lacs	
e. Approche de segmentation	
3. Résultats - Enjeux perçus	12
a. Niveau de préoccupation	
b. Priorisation d'un enjeu	
c. Impacts concrets vécus	
d. Évolution dans les cinq dernières années	
4. Résultats - Orientations et pistes d'action	19
a. Orientation à privilégier	
b. Action à mettre en oeuvre en priorité	
5. Résultats - Gouvernance et collaboration	26
a. Rôle attendu de la Ville de Mont-Tremblant	
b. Rôle des parties prenantes : lecture d'ensemble	
c. Rôles suggérés par les répondant·es	
d. Obstacles et freins à la collaboration	
e. Intérêt à contribuer personnellement	
6. Conclusion	34

Équipe du projet

Rapport de consultation déposé à la Ville
de Mont-Tremblant

Robert Lajoie

directeur du service de l'environnement et
du développement durable

Viviane Belle-Isle

conseillère en environnement

Rédigé par

Julie Nadeau

chargée de projet en action climatique

Votepour.ca

Éléonore Moranville

agente de participation citoyenne

Votepour.ca

Avec le soutien de

Laurence Goulet

coordonnatrice de services

Votepour.ca

Mise en page par

Marikim Drolet

conseillère aux communications et partenariats

Votepour.ca

**En faveur d'une démocratie vivante, Votepour.ca
est un OBNL qui enracine l'acceptabilité sociale et
la participation citoyenne au cœur de la prise de
décision collective et stratégique.**

Pour en savoir plus

info@votepour.ca

1-888-290-8683

1

Présentation de la démarche



Mise en contexte

La Ville de Mont-Tremblant a entrepris une démarche de participation publique visant à améliorer la protection, la gestion et l'accès durable aux lacs de son territoire, dans un contexte marqué par une pression accrue sur les plans d'eau et par la diversité des usages et des attentes.

La Ville s'est engagée à documenter les enjeux vécus sur le terrain, à clarifier les rôles et responsabilités des acteurs et à se doter d'outils permettant de soutenir une cohabitation harmonieuse et la préservation des milieux naturels. Le mandat confié s'inscrit dans cette volonté de fonder les décisions municipales sur une meilleure compréhension des réalités locales.

La démarche de participation publique comprend plusieurs volets complémentaires, dont un questionnaire en ligne, des ateliers de concertation et des échanges ciblés avec des acteurs du milieu.

De manière générale, la démarche de participation publique visait à recueillir et structurer les points de vue des personnes concernées par les lacs, afin de soutenir la prise de décision municipale.

Elle avait pour objectifs de :

- documenter les enjeux perçus liés à la protection, à la gestion et à l'accès aux lacs;
- identifier les priorités d'action et les orientations souhaitées;
- mieux comprendre les attentes envers la Ville et les autres parties prenantes;
- recueillir des propositions et idées de projets, ainsi que les conditions favorables ou limitantes à leur mise en œuvre.

Dans ce cadre, le questionnaire en ligne constitue un outil central de la démarche, permettant de rejoindre un nombre élevé de répondant·es et de quantifier certaines perceptions, priorités et niveaux d'intérêt, tout en laissant place aux commentaires et idées des répondant·es.

Les résultats présentés dans ce document portent exclusivement sur le questionnaire en ligne et offrent une lecture structurée des perceptions exprimées par les répondant·es.

[Découvrez toute la démarche sur la page de la Ville de Mont-Tremblant.](#)

Méthode et portée de la consultation en ligne

Le questionnaire en ligne visait à recueillir, de façon structurée, les perceptions, préoccupations et priorités des personnes morales et physiques concernées par les lacs, qu'elles soient propriétaires riveraines, usagères ou citoyennes se sentant concernées par leur protection et leur gestion durable.

Le questionnaire était accessible à l'ensemble des citoyen·nes de la ville de Mont-Tremblant et comprenait des questions fermées, des grilles d'évaluation ainsi que des questions ouvertes, permettant de combiner une lecture quantitative des résultats avec une analyse qualitative des commentaires exprimés. Au total, 428 répondant·es ont participé à la consultation.

Les résultats présentés dans ce document offrent une lecture transversale des réponses recueillies. Ils permettent d'identifier des tendances, des convergences et, lorsque pertinent, certaines divergences entre les profils de répondant·es. Ces résultats doivent toutefois être interprétés comme le reflet des perceptions des répondant·es, et non comme une représentation exhaustive ou statistiquement représentative de l'ensemble de la population de la ville de Mont-Tremblant.

À titre indicatif, cette taille d'échantillon correspond à une marge d'erreur d'environ $\pm 5\%$, avec un niveau de confiance de 95%.

Le questionnaire s'adressait à différents profils, incluant les riverain·es*, les usager·ères des lacs, les citoyen·nes concerné·es par la protection et la gestion durable des lacs ainsi que les entreprises, commerces et acteurs touristiques situés en bordure de lacs. Toutefois, seulement neuf entreprises, commerces et acteurs touristiques ont répondu, dont trois réponses exploitables. Compte tenu de la faible taille de cet échantillon et des enjeux de confidentialité associés, il a été décidé de ne pas intégrer les réponses des entreprises dans l'analyse présentée.

L'ensemble des résultats repose donc sur les réponses des propriétaires riverain·es, des usager·ères des lacs et de citoyen·nes concerné·es par la protection et la gestion durable des lacs.

**Inclus les droits d'accès légal à un lac (p. ex. servitude de passage).*

2

Qui a répondu au
questionnaire?



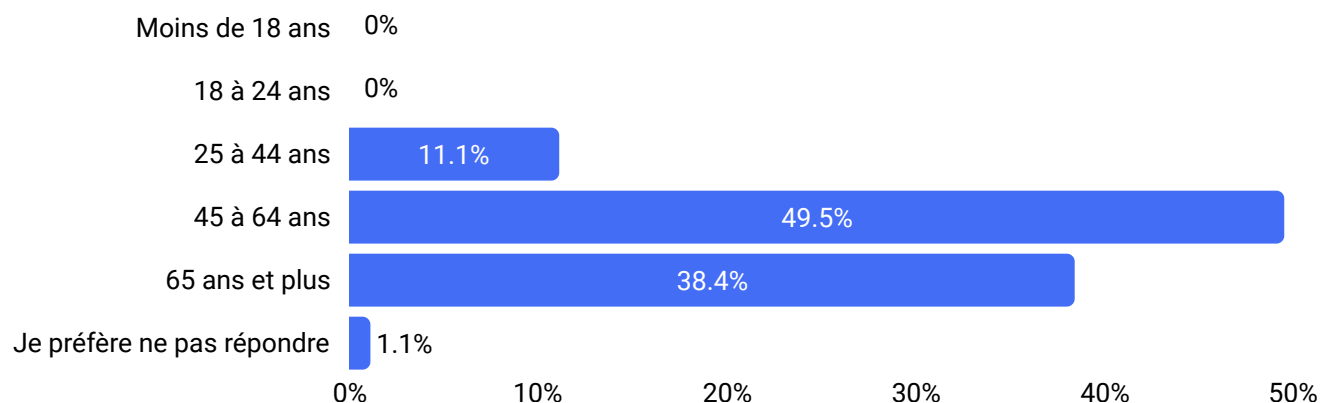
Profil des répondant·es

La consultation en ligne a recueilli un total de 428 réponses. Les répondant·es se répartissent principalement entre riverain·es (49,5%) et citoyen·nes non riverain·es mais utilisateur·rices des lacs (42,1%), tandis qu'une plus faible proportion de citoyen·nes non utilisateur·rices mais concerné·es par la protection des lacs (8,4%) a également pris part à la démarche. Parmi les propriétaires riverain·es (n = 212), 41,5% possèdent ou occupent une propriété en bordure de lac depuis plus de 21 ans, alors que les personnes répondantes installées depuis moins de cinq ans sont peu nombreuses (17,5%).

Le profil sociodémographique des répondant·es est marqué par une forte représentation des personnes âgées entre 45 à 64 ans (49,5%) et des personnes de plus de 65 ans (38,4%), ainsi

que par l'absence de répondant·es de moins de 24 ans. Le niveau de scolarité est généralement élevé, plus de la moitié des répondant·es ayant au moins un diplôme universitaire de 1er cycle. Les domaines d'études les plus fréquemment mentionnés concernent notamment l'environnement, les sciences naturelles, l'éducation ainsi que les domaines professionnels et techniques. Ce profil suggère une population sensibilisée aux enjeux environnementaux, ce qui peut influencer le degré de préoccupation exprimé dans les réponses.

Graphique 1 : À quel groupe d'âge appartenez-vous ? (n = 378)



Ancrage territorial - lacs concernés

Les réponses à la consultation proviennent de 14 des 16 lacs présents sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant. L'absence de réponses pour certains lacs ne doit toutefois pas être interprétée comme un désintérêt, mais plutôt comme le reflet de réalités foncières et d'accès différenciées, certains plans d'eau comptant peu ou pas de propriétés riveraines privées, aucun accès public ou étant en partie détenus par la Ville de Mont-Tremblant.

Du côté des riverain·es, les lacs Tremblant, Mercier et Maskinongé regroupent à eux seuls environ la moitié des réponses provenant de propriétaires. Cette concentration peut s'expliquer, à titre d'hypothèse, par la superficie plus importante de ces plans d'eau et par une plus grande concentration de propriétés riveraines.

Chez les usager·ères, les lacs Mercier, Tremblant et Ouimet concentrent environ 70% des réponses. Ces lacs correspondent aux plans d'eau offrant généralement des accès publics, des plages aménagées et la possibilité de pratiquer divers usages récréatifs. Cette observation est cohérente avec les caractéristiques documentées dans la *Politique de gestion durable de l'accès aux plans d'eau* (2025).

À l'inverse, les lacs* pour lesquels aucune réponse n'a été recueillie sont des plans d'eau où l'accès est plus restreint, privé ou peu aménagé, ce qui influence logiquement leur représentation dans le cadre d'une consultation citoyenne.

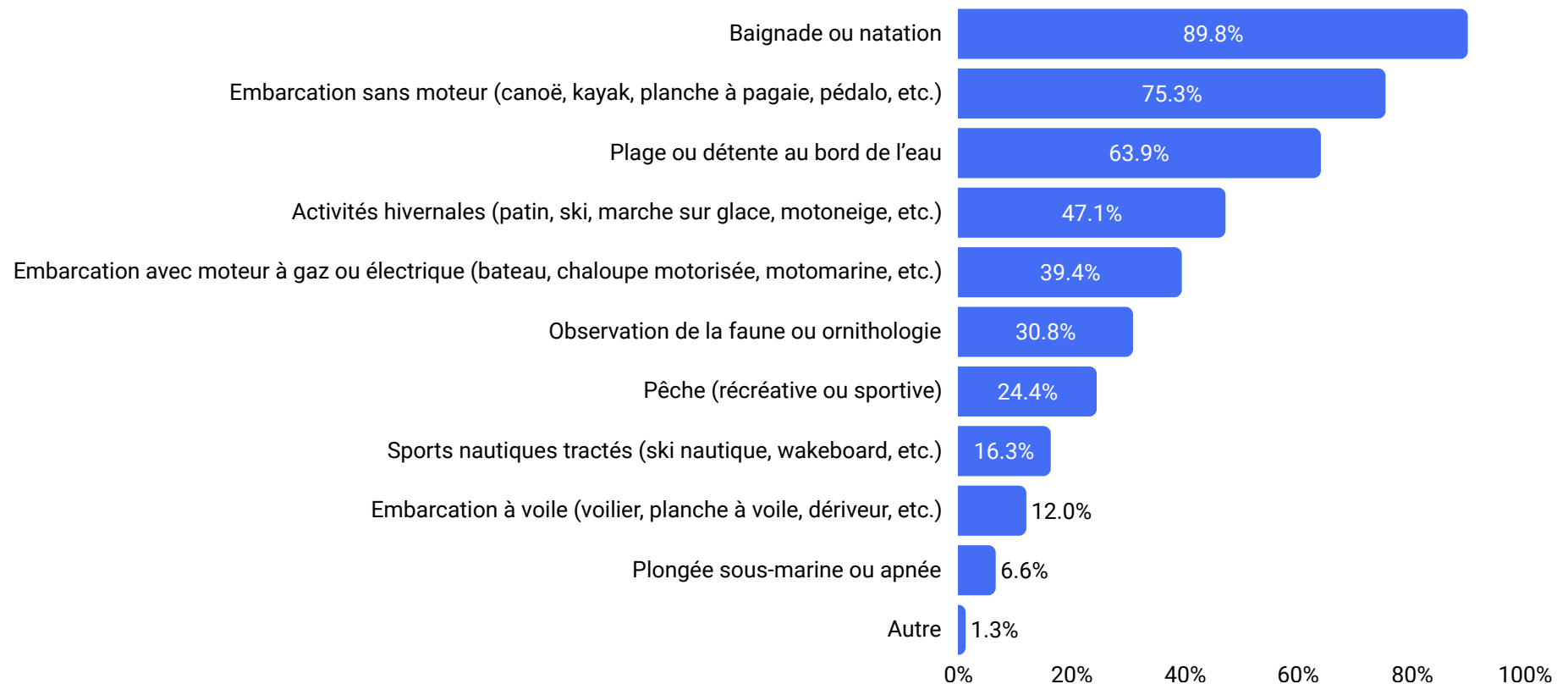
**Du côté des riverain·es, aucun répondant ne possède ou n'occupe une propriété en bordure des lacs Bessette, de l'Aqueduc et Beauvallon. Du côté des usager·ères, aucun répondant n'a indiqué fréquenter les lacs Bessette, Beauvallon et Lamoureux.*

Usages des lacs

Les résultats montrent que les lacs de Mont-Tremblant sont utilisés pour une diversité d'activités récréatives, tant par les riverain·es que par les usager·ères. Les activités les plus fréquemment mentionnées sont la baignade, les embarcations sans moteur et la détente au bord de l'eau, suivies par les activités hivernales, la pêche et l'utilisation d'embarcations motorisées.

Cette pluralité d'usages correspond aux réalités déjà reconnues par la Ville de Mont-Tremblant dans ses documents de planification et constitue un élément de contexte important pour la lecture des résultats qui suivent. Les perceptions liées aux enjeux de cohabitation, de sécurité, d'accès et de protection des lacs seront abordées plus en détail dans les prochaines sections.

Graphique 2 : Quelles activités pratiquez-vous habituellement sur le ou les lacs que vous fréquentez ? (n = 393)



Raisons de la non-fréquentation des lacs

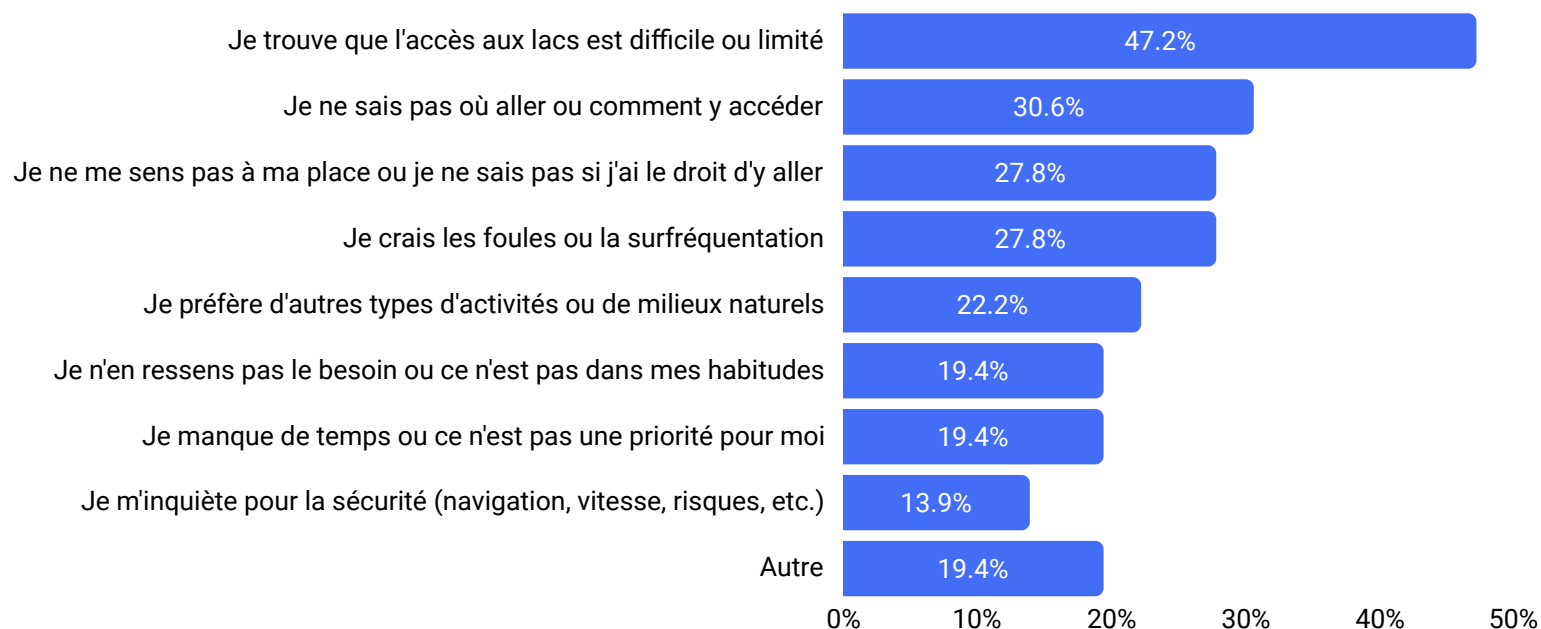
Les raisons évoquées par les citoyen·nes qui ne fréquentent pas ou très peu les lacs du territoire, mais qui se sentent concernés par la protection et la gestion durable des lacs, sont principalement liées à des enjeux d'accès. La difficulté ou la limitation de l'accès aux lacs ressort comme le frein dominant, mentionné par près de la moitié des répondant·es (47,2%).

D'autres facteurs, liés au manque d'information ou au sentiment de ne pas être légitime à fréquenter les lieux, sont également présents,

bien que dans une moindre mesure. À noter que 19,4% des répondant·es ont sélectionné la catégorie « autre » et bien qu'ils et elles étaient par la suite invité·es à préciser leurs raisons, personne ne l'a fait.

Dans l'ensemble, ces résultats indiquent que la non-fréquentation des lacs par une partie de la population ne s'explique pas uniquement par un désintérêt, mais aussi par des barrières perçues en matière d'accès et de clarté.

Graphique 3 : Quelles sont les principales raisons pour lesquelles vous ne fréquentez pas ou très peu les lacs du territoire de Mont-Tremblant ? (n = 36)



Approche de segmentation

Dans l'analyse des résultats, une segmentation des réponses a été réalisée selon deux profils : les propriétaires riverain·es et les usager·ères des lacs. Les citoyen·nes non usager·ères, mais concerné·es par la protection et la gestion durable des lacs, n'ont pas fait l'objet d'analyses segmentées en raison du faible nombre de réponses appartenant à ce profil.

Les comparaisons par profil ont été retenues lorsque des écarts significatifs ou des tendances distinctes permettaient d'enrichir la lecture des résultats, ce qui a principalement été le cas dans la section portant sur les enjeux perçus. Pour les autres sections du questionnaire, les réponses ne présentaient pas de variations suffisamment marquées pour justifier une présentation segmentée.

Par ailleurs, il n'a pas été possible de réaliser des segmentations par lac. Le nombre de répondant·es par lac, tant chez les propriétaires riverain·es que chez les usager·ères, était insuffisant pour produire des résultats statistiquement robustes. De telles segmentations auraient entraîné des marges d'erreur trop élevées et n'auraient pas permis une interprétation fiable des données.

3

Résultats

Enjeux perçus



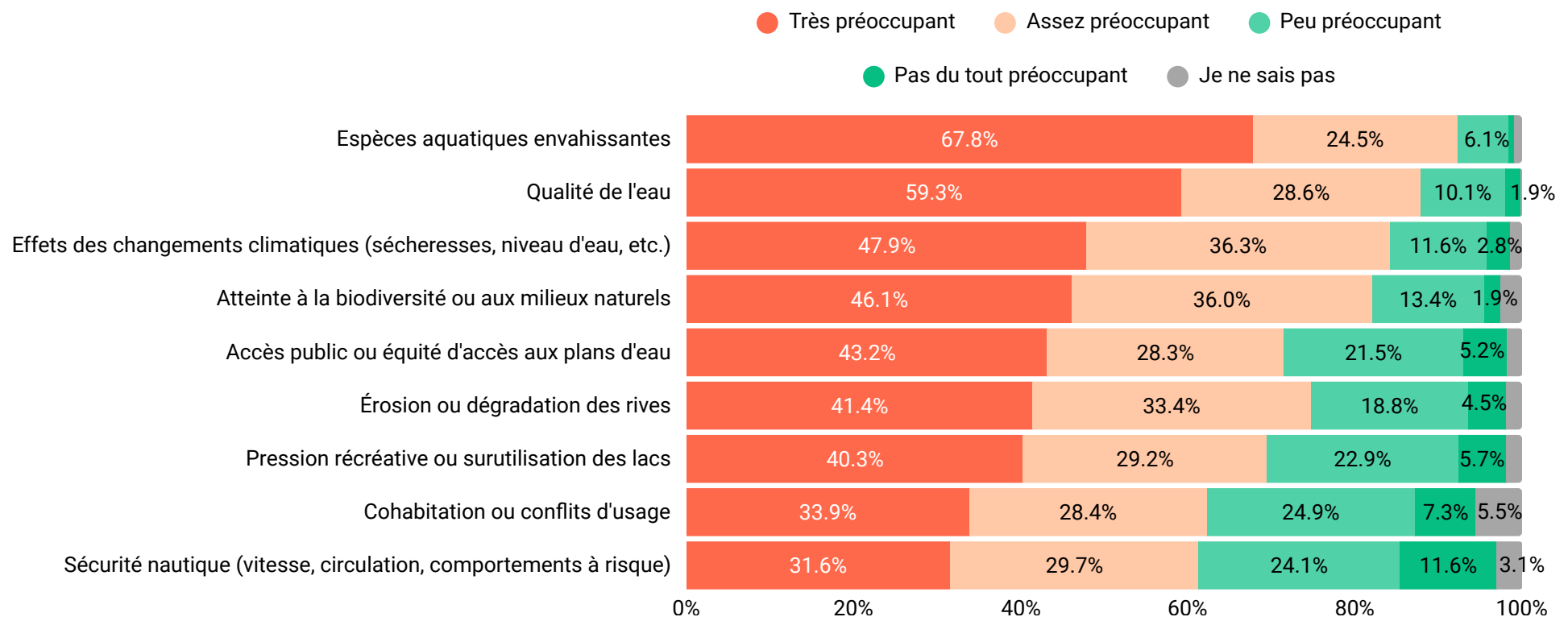
Niveau de préoccupation

Dans un premier temps, les répondant·es ont été invité·es à évaluer leur niveau de préoccupation à l'égard de différents enjeux liés aux lacs. Les résultats montrent que la majorité des enjeux proposés suscitent un niveau de préoccupation élevé, tous profils confondus.

Les enjeux environnementaux arrivent nettement en tête.

Les espèces aquatiques envahissantes sont jugées *très préoccupantes* par près de 68% des répondant·es, suivies par la qualité de l'eau (environ 59%). Les effets des changements climatiques, l'atteinte à la biodiversité et l'érosion ou la dégradation des rives se situent également à des niveaux de préoccupation importants, avec environ 40 à 48% de réponses *très préoccupant*.

Graphique 4 : En pensant aux lacs du territoire de la Ville de Mont-Tremblant, à quel point êtes-vous préoccupé(e) par chacun des enjeux suivants ? (n = 422)



Priorisation d'un enjeu

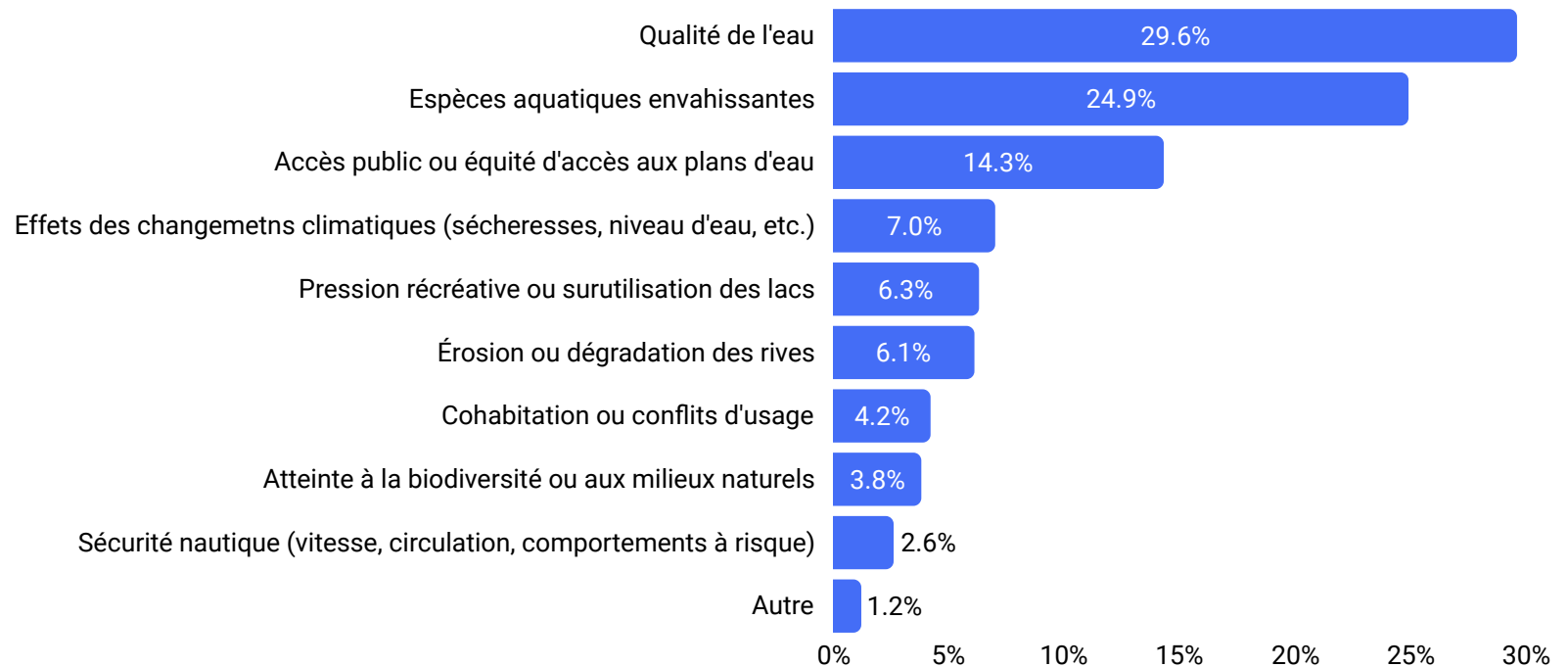
Dans un second temps, les répondant·es ont été invité·es à identifier un seul enjeu qu'ils et elles considèrent comme le plus prioritaire pour l'avenir des lacs. Cet exercice de priorisation fait ressortir une hiérarchisation plus marquée des préoccupations.

La qualité de l'eau arrive en première position, étant identifiée comme l'enjeu prioritaire par près de 30% des répondant·es. Elle est suivie des espèces aquatiques envahissantes (environ 25%) et de l'accès public ou de l'équité d'accès aux plans d'eau, choisi par environ 14% des répondant·es. Les autres enjeux, bien qu'ils soient importants, sont moins souvent retenus lorsque les répondant·es doivent faire un choix unique.

Une différence marquée se dégage toutefois entre propriétaires riverain·es et usager·ères quant à l'enjeu jugé le plus prioritaire. Alors que 25% des usager·ères identifient l'accès public ou l'équité d'accès aux plans d'eau comme la priorité principale, cette proportion chute à 3% chez les propriétaires riverain·es. Cette distinction met en évidence une différence de sensibilité plutôt qu'une opposition de priorités : si la préservation et la qualité des milieux demeurent des enjeux centraux pour les deux profils, les usager·ères se démarquent par une attention plus marquée portée aux conditions d'accès aux plans d'eau, comparativement aux propriétaires riverain·es.

[Voir le graphique 5 à la page suivante.](#)

Graphique 5 : Parmi les enjeux mentionnés précédemment, lequel vous semble le plus prioritaire pour les lacs de Mont-Tremblant ? (n = 426)



Impacts concrets vécus

À la suite des questions portant sur les enjeux perçus et leur priorisation, les répondant·es ont été invité·es à décrire, de manière qualitative, les impacts concrets de ces enjeux sur leur vie riveraine ou dans leurs activités sur les lacs. Les réponses recueillies permettent de mieux comprendre comment les préoccupations exprimées se traduisent dans le quotidien.

Les impacts évoqués concernent d'abord la qualité de l'expérience sur les lacs. Plusieurs répondant·es mentionnent une diminution des usages récréatifs, notamment de la baignade et de certaines activités nautiques, en raison de la dégradation perçue de la qualité de l'eau et de la présence accrue de plantes aquatiques. Cette situation est décrite comme affectant le plaisir d'utilisation, mais aussi le sentiment d'attachement au lac.

Les répondant·es soulignent également des changements dans la cohabitation des usages, particulièrement en période de forte fréquentation. La circulation accrue d'embarcations, le bruit et certaines pratiques jugées inappropriées contribuent à un sentiment d'insécurité ou de perte de tranquillité, tant pour les riverain·es que pour les usager·ères.

Enfin, plusieurs commentaires font état d'inquiétudes à plus long terme quant à la santé des écosystèmes, à l'évolution future des lacs et aux impacts cumulatifs des pressions environnementales et humaines.

Ces préoccupations dépassent les usages immédiats et touchent la qualité du milieu de vie, la préservation des milieux naturels et, pour certains riverain·es, la valeur et la pérennité de leur propriété.

Dans l'ensemble, ces réponses qualitatives confirment que les enjeux identifiés ne sont pas perçus comme étant abstraits, mais bien comme des réalités ayant des effets concrets et quotidiens renforçant la cohérence avec les résultats quantitatifs présentés précédemment.

« La qualité de l'eau s'est nettement détériorée. Certaines zones ne sont plus propices à la baignade, ce qui change complètement notre relation au lac. »

« Nous avons un canot et ne savons pas comment aller sur les lacs. »

Évolution dans les cinq dernières années

Cette question portait spécifiquement sur l'évolution des enjeux au cours des cinq dernières années et s'adressait uniquement aux riverain·es possédant ou occupant un terrain ou une propriété en bordure de lac depuis au moins cinq ans, en raison de leur connaissance directe et prolongée du milieu. Les résultats indiquent que plusieurs enjeux sont perçus comme s'étant détériorés ou étant demeurés stables, avec très peu de perceptions d'amélioration.

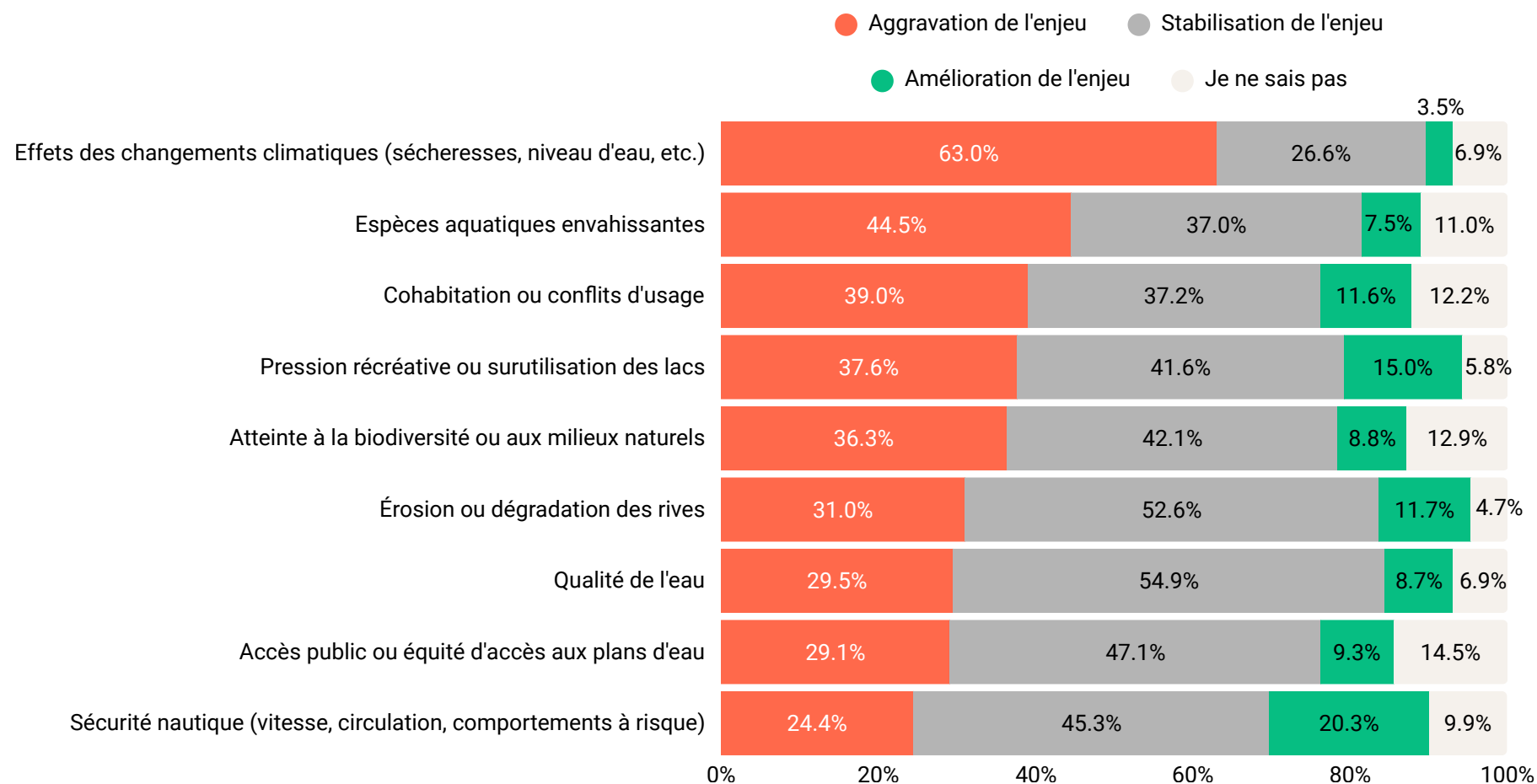
Les effets des changements climatiques apparaissent comme l'enjeu dont l'aggravation est la plus largement reconnue, suivis par les espèces aquatiques envahissantes et la cohabitation ou les conflits d'usage.

Pour la majorité des autres enjeux, les riverain·es indiquent une stabilité, suggérant une persistance des problématiques dans le temps, sans amélioration notable. C'est notamment le cas de la qualité de l'eau pour laquelle près de 55% des répondant·es perçoivent une stabilisation de l'enjeu ainsi que l'érosion ou la dégradation des rives (52,6%).

À noter toutefois que, pour certains enjeux liés aux usages, notamment la sécurité nautique et la pression récréative ou la surutilisation des lacs, une proportion non négligeable de riverain·es perçoit une amélioration au cours des cinq dernières années.

[Voir le graphique 6 à la page suivante.](#)

Graphique 6 : En pensant spécifiquement au lac dont vous êtes riverain(e), diriez-vous que chacun des enjeux suivants s'est amélioré, est resté stable ou s'est aggravé au cours des cinq dernières années ? (n = 174)



4

Résultats
Orientations et pistes
d'action



Orientations à privilégier

Les répondant·es ont été invité·es à indiquer quelles orientations devraient guider la gestion et la protection des lacs dans les prochaines années. Les résultats, présentés en graphique à la page suivante, montrent que l'ensemble des orientations proposées recueillent des niveaux d'importance élevés, témoignant d'une forte convergence quant aux grands principes devant orienter l'action.

Deux orientations se démarquent toutefois très nettement. La prévention de l'introduction ou de la propagation des espèces exotiques envahissantes est jugée *très importante* par près de 85% des répondant·es. La préservation de la qualité de l'eau et des rives suit de près, avec environ 83%. L'information claire du public sur les règles et les bonnes pratiques (68,2%) ainsi qu'une gestion tenant compte des particularités de chaque lac (64,9%) également considérées comme *très importantes* par une majorité de répondant·es. Ces orientations constituent une base commune, centrée sur la prévention, la protection des milieux et la diffusion de l'information.

Les orientations liées à la tranquillité des lieux, à la sécurité et à la cohabitation harmonieuse des usages, ainsi qu'à l'équité des accès recueillent également des niveaux d'adhésion élevés. Elles traduisent une attente claire envers une gestion qui assure à la fois la protection des milieux,

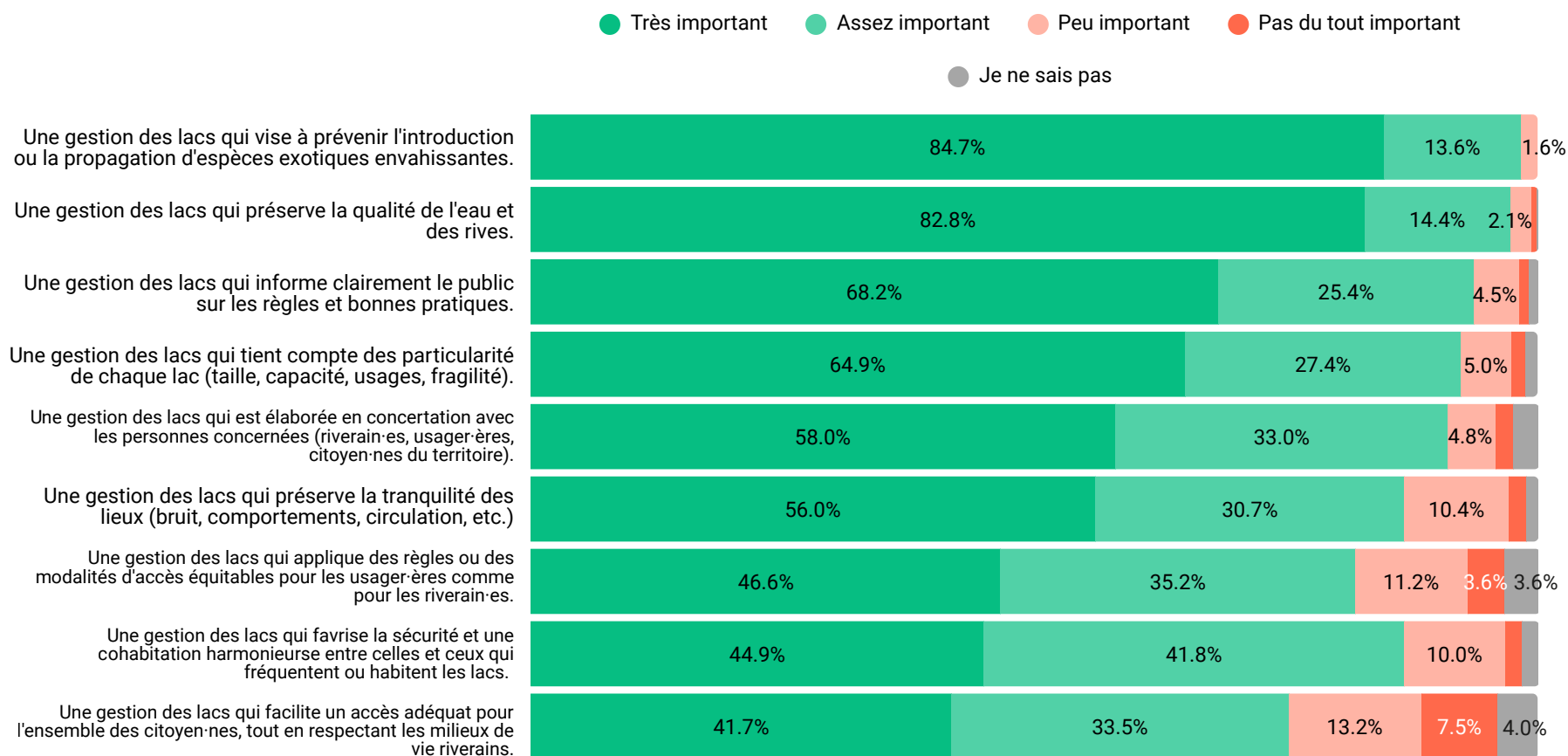
la qualité de l'expérience sur les lacs et une plus grande clarté quant aux usages permis.

Au niveau de la segmentation entre les riverain·es et les usager·ères, des écarts significatifs apparaissent pour les orientations liées à l'accès. L'orientation visant à faciliter un accès adéquat pour l'ensemble des citoyen·nes, tout en respectant les milieux de vie riverains, est jugée *très importante* par 62% des usager·ères, contre seulement 22% des riverain·es. Un écart comparable est observé pour l'orientation portant sur l'application de règles ou de modalités d'accès équitables, considérée comme *très importante* par 59% des usager·ères, comparativement à 36% des riverain·es.

À l'inverse, les orientations liées aux enjeux environnementaux font l'objet d'un large consensus, tant chez les riverain·es que chez les usager·ères. Les divergences observées portent donc moins sur les objectifs de protection que sur la manière d'aborder l'accès et la cohabitation des usages.

Voir le graphique 7 à la page suivante.

Graphique 7 : Parmi les orientations suivantes, lesquelles devraient, selon vous, guider la gestion et la protection des lacs à Mont-Tremblant dans les prochaines années ? (n = 421)



Actions à mettre en œuvre en priorité

À la suite des orientations générales, les répondant·es ont été invité·es à se prononcer sur le niveau de priorité à accorder à différentes actions concrètes pouvant être mises en œuvre pour la gestion et la protection des lacs. Les résultats, présentés en graphique à la page suivante, montrent qu'un large éventail d'actions est jugé prioritaire, ce qui témoigne d'une attente forte à l'égard d'interventions multiples et complémentaires.

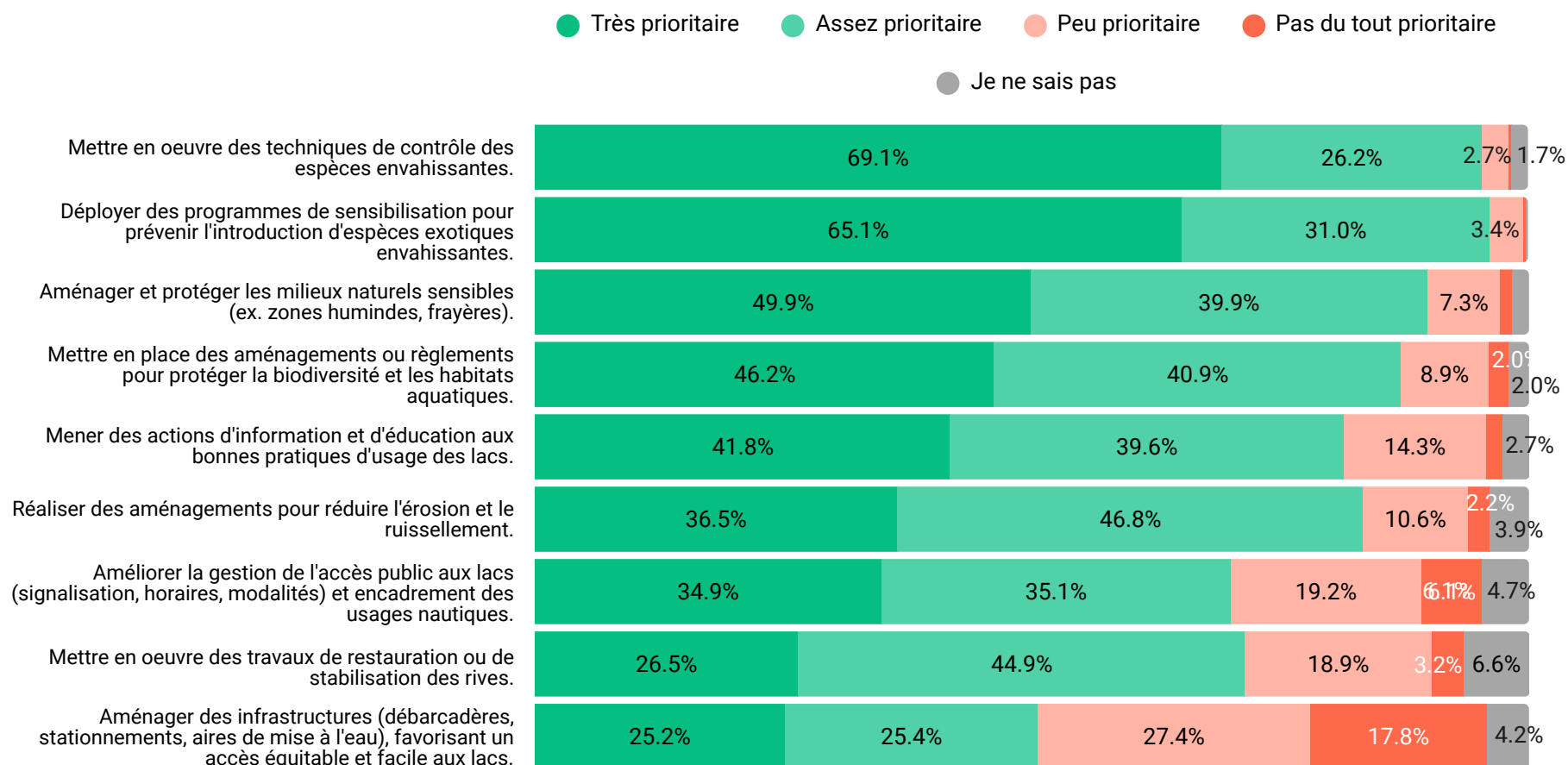
Les actions liées à la prévention et au contrôle des espèces aquatiques envahissantes (69,1%) figurent parmi les plus fortement priorisées, en cohérence avec les préoccupations exprimées précédemment. Les répondant·es accordent également une grande importance aux actions permettant de protéger la biodiversité et les milieux naturels sensibles.

Les actions de sensibilisation et d'information du public, notamment sur les règles en vigueur et les bonnes pratiques à adopter, recueillent aussi un fort niveau d'appui (41,8%). Enfin, les mesures liées à l'encadrement de l'accès aux plans d'eau et à la gestion des usages nautiques sont jugées prioritaires par une proportion significative des répondant·es, soulignant l'importance d'une action municipale structurée à la fois sur les plans environnemental et de la cohabitation.

Au niveau de la segmentation entre les riverain·es et les usager·ères, des écarts marqués apparaissent pour les actions liées aux infrastructures et à l'accès aux lacs. Près de 40% des usager·ères identifient comme prioritaire la mise en place ou l'amélioration d'infrastructures favorisant un accès équitable aux plans d'eau (plages, accès publics, équipements), comparativement à seulement environ 10% des riverain·es. Cette différence met en évidence des attentes distinctes selon la relation entretenue avec les lacs : les usager·ères accordent une importance particulière à la disponibilité et à la qualité des accès publics, tandis que les riverain·es priorisent davantage les actions de protection et de préservation de leur milieu de vie.

[Voir le graphique 8 à la page suivante.](#)

Graphique 8 : Dans quelle mesure les actions suivantes devraient être mises en œuvre en priorité ? (n = 416)



En complément des actions proposées, les personnes répondantes ont été invitées à suggérer d'autres actions ou projets qui, selon elles, devraient être envisagés. Les réponses qualitatives viennent enrichir les résultats quantitatifs et permettent de mieux saisir les attentes exprimées à l'égard de l'action municipale.

Plusieurs propositions portent sur le renforcement des efforts de sensibilisation et d'éducation, en particulier auprès des usager·ères occasionnel·les, des touristes et des nouvelles personnes fréquentant les lacs. Les répondant·es évoquent la nécessité de mieux expliquer les règles, de rendre l'information plus visible sur le terrain et de favoriser une compréhension partagée des impacts des comportements individuels.

D'autres suggestions concernent le renforcement de l'encadrement et du suivi, notamment par une surveillance accrue sur les lacs, une application plus rigoureuse des règles existantes ou un accompagnement soutenu des associations de lacs. Plusieurs répondant·es mentionnent également des projets liés à l'amélioration des infrastructures (accès, signalisation, stations de lavage) et à la protection des milieux naturels sensibles.

Dans l'ensemble, ces propositions traduisent une volonté de solutions concrètes, structurantes et complémentaires, qui s'inscrivent directement dans les orientations prioritaires et dans les enjeux vécus sur le terrain.

« S'assurer que chaque lac a un accès public et une station de lavage des embarcations. »

« Conscientiser les usagers des lacs par l'entremise d'agents de conservation, biologistes ou autres. »

5

Résultats Gouvernance et collaboration



Rôle attendu de la Ville de Mont-Tremblant

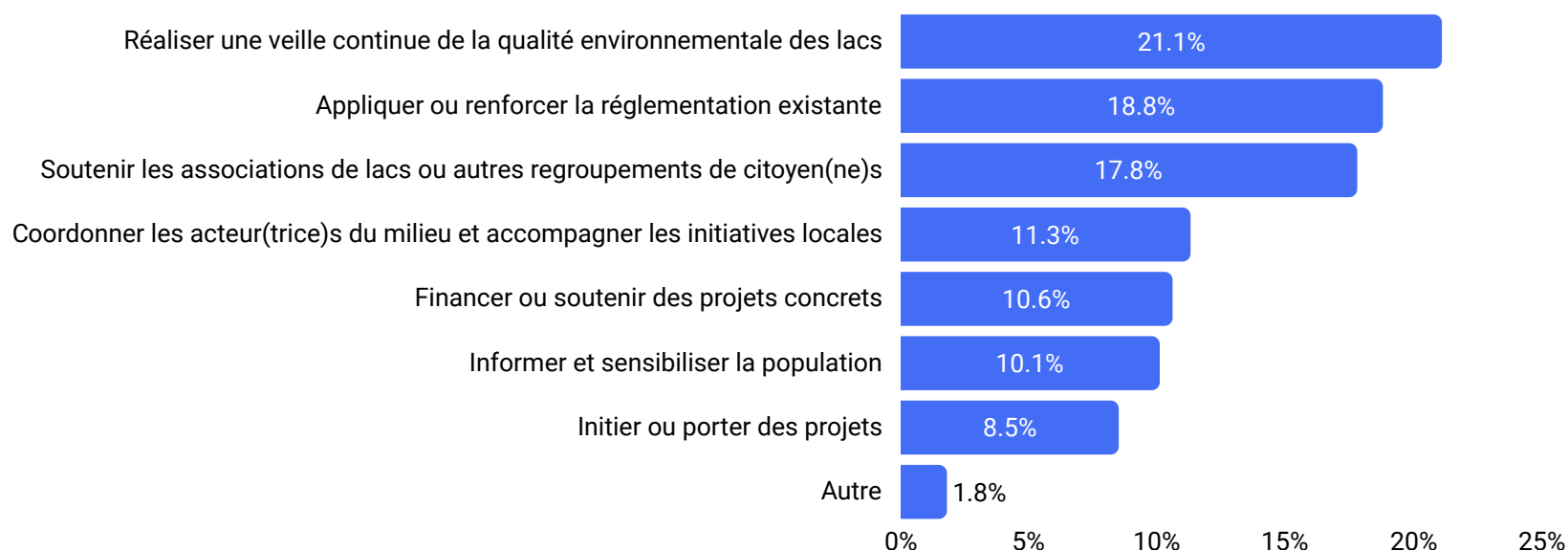
Les personnes répondantes ont été invitées à identifier le rôle prioritaire que la Ville devrait jouer dans la gestion et la protection des lacs. Les résultats montrent des attentes axées sur des fonctions de protection, d'encadrement et de soutien, plutôt que d'un rôle de porteur de projets.

Trois rôles ressortent clairement. La veille continue de la qualité environnementale des lacs est identifiée comme prioritaire par 21% des répondant·es, suivie par l'application ou le renforcement de la réglementation existante (19%) et le soutien aux associations de lacs ou aux regroupements citoyens (18%).

Les rôles liés à la coordination, au financement et à l'information arrivent ensuite, avec des proportions plus modestes (entre 10 et 11% pour chaque rôle). À l'inverse, le rôle consistant à initier ou porter des projets est moins souvent retenu, ce qui suggère que la population perçoit davantage la Ville comme un acteur structurant et encadrant plutôt qu'un promoteur d'initiatives ponctuelles.

Dans l'ensemble, ces résultats indiquent que la Ville est attendue dans un rôle de protection des milieux et de soutien aux acteurs du terrain, tout en s'inscrivant dans une logique de collaboration avec les autres parties prenantes.

Graphique 9 : Selon vous, quel rôle la Ville de Mont-Tremblant devrait-elle jouer en priorité dans la gestion et la protection des lacs de son territoire ? (n = 398)



Rôle des parties prenantes : lecture d'ensemble

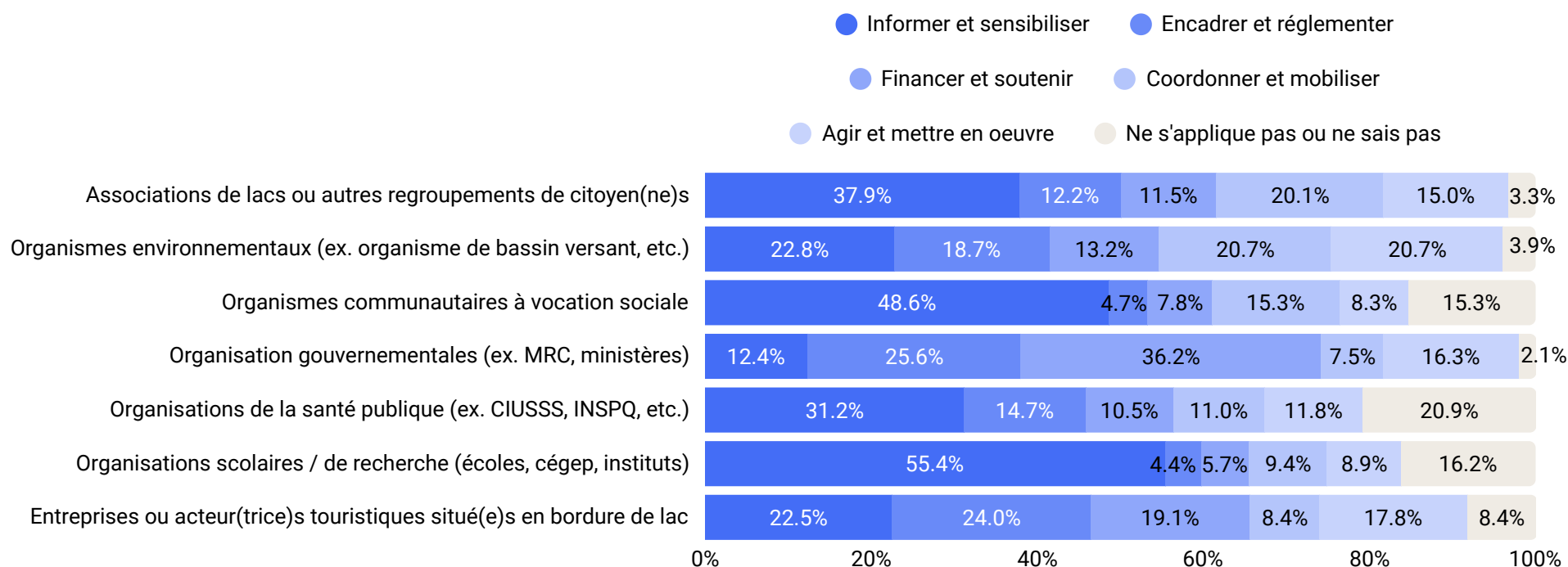
Les répondant·es ont ensuite été invités à se prononcer sur le rôle prioritaire que devraient jouer différentes parties prenantes dans la gestion et la protection durable des lacs, selon cinq grandes fonctions : informer et sensibiliser, encadrer et réglementer, financer et soutenir, coordonner et mobiliser, et agir et mettre en œuvre.

L'analyse met en évidence une répartition différenciée mais complémentaire des rôles entre les acteurs. Plutôt que d'attendre qu'un seul

acteur assume l'ensemble des responsabilités, les répondant·es attribuent des rôles spécifiques en fonction des expertises, du positionnement institutionnel et de la proximité avec l'intervention sur le terrain de chaque partie prenante.

Cette lecture permet de mieux comprendre comment la population envisage une gouvernance partagée des lacs, reposant sur la collaboration entre les associations de lacs, les instances publiques, les acteurs communautaires, les organismes spécialisés et le secteur touristique.

Graphique 10 : Quel rôle prioritaire devraient avoir les parties prenantes suivantes dans la protection et la gestion durable des lacs du territoire de la Ville de Mont-Tremblant ? (n = 394)



Informier et sensibiliser

Pour ce rôle, les répondant·es identifient principalement des acteurs disposant d'une expertise pédagogique ou d'un fort ancrage communautaire. Les organisations scolaires et de recherche (55,4%), les organismes communautaires à vocation sociale (48,6%) et les associations de lacs ou regroupements citoyens (37,9%) sont les plus souvent mentionnés. La santé publique est également reconnue dans ce rôle (31,2%), ce qui reflète une attente envers des acteurs capables de vulgariser l'information et de rejoindre différents publics.

Encadrer et réglementer

En ce qui concerne l'encadrement et la réglementation, les organisations gouvernementales arrivent en tête (25,6%), confirmant leur rôle central dans l'établissement et l'application des règles. Toutefois, un résultat notable ressort : les entreprises et acteurs touristiques en bordure de lac sont également mentionnés par une proportion comparable de répondant·es (24%). Ce résultat peut suggérer une attente quant à leur contribution à l'encadrement des usages liés à leurs activités, sans toutefois permettre de conclure sur la nature exacte de ce rôle.

Financier et soutenir

Pour ce rôle, les organisations gouvernementales se démarquent clairement (36,2%), traduisant une attente forte envers l'État comme principal soutien financier. Les entreprises et acteurs touristiques ressortent également (19,1%), ce qui peut indiquer une perception selon laquelle les acteurs économiques bénéficiant de l'attractivité des lacs pourraient contribuer, à certains égards, aux efforts de protection ou de gestion. Les autres acteurs sont plus rarement associés à ce rôle.

Coordonner et mobiliser

Concernant la coordination et la mobilisation, les réponses sont plus réparties, ce qui suggère un rôle partagé. Les organismes environnementaux (20,7%) et les associations de lacs (20,1%) ressortent légèrement, indiquant qu'ils sont perçus comme capables de jouer un rôle de lien entre les acteurs, autant par leur expertise que par leur proximité avec le terrain et leur capacité de mobilisation locale.

Agir et mettre en œuvre

Enfin, pour le rôle agir et mettre en œuvre des actions concrètes, les organismes environnementaux (20,7%), les entreprises et acteurs touristiques (17,8%) et les organisations gouvernementales (16,3%) sont les plus souvent cités. Les associations de lacs sont également reconnues dans ce rôle, avec près de 15% des répondant·es qui estiment qu'elles peuvent contribuer directement à la réalisation de projets sur le terrain.

Lecture transversale

Dans l'ensemble, les résultats montrent que les répondant·es envisagent la gestion et la protection des lacs comme une responsabilité partagée, où les rôles varient selon l'expertise et le positionnement des parties prenantes.

- Les organisations gouvernementales sont principalement associées à l'encadrement réglementaire et au financement.
- Les organismes environnementaux et les associations de lacs sont reconnus pour leur capacité à agir, coordonner et mobiliser sur le terrain.
- Les entreprises et acteurs touristiques sont perçus comme des acteurs ayant un rôle à jouer à plusieurs niveaux, bien que les attentes à leur égard demeurent partagées.
- La santé publique, les organismes communautaires ainsi que les organisations scolaires et de recherche sont d'abord perçus comme des acteurs pouvant contribuer à l'information et à la sensibilisation, bien qu'une proportion significative de répondant·es indique ne pas savoir précisément quel rôle leur attribuer, ce qui témoigne d'une compréhension plus variable de leurs responsabilités dans l'écosystème de gestion des lacs.

Rôles suggérés par les répondant·es

À travers la question ouverte invitant les répondant·es à suggérer un rôle précis pour une ou plusieurs parties prenantes, les commentaires recueillis viennent confirmer et préciser les attentes exprimées dans les questions fermées. Les répondant·es décrivent généralement des rôles complémentaires, ancrés dans les forces perçues de chaque partie prenante.

La Ville est principalement associée à des fonctions de coordination, de suivi environnemental et de clarification des règles, notamment par une meilleure diffusion de l'information et un appui aux initiatives locales. Les associations de lacs sont fréquemment décrites comme des acteurs de première ligne, jouant un rôle clé dans la sensibilisation, la mobilisation des riverain·es et la surveillance informelle des milieux. Les organismes environnementaux sont, pour leur part, associés à des rôles plus techniques, tels que le suivi écologique, la réalisation de projets de restauration ou l'accompagnement scientifique. Enfin, plusieurs répondant·es évoquent un rôle accru pour les entreprises et acteurs touristiques, notamment en matière de responsabilité dans les usages, de sensibilisation de leur clientèle et de contribution aux efforts de protection des lacs.

Dans l'ensemble, ces propositions qualitatives illustrent une attente claire envers une gouvernance partagée, où chaque partie prenante agit selon son champ de compétence, dans une logique de complémentarité plutôt que de substitution.

« All commercial activities including hotels, restaurants, boat rentals, etc. should play an active role in sensitizing tourists coming to the region. »

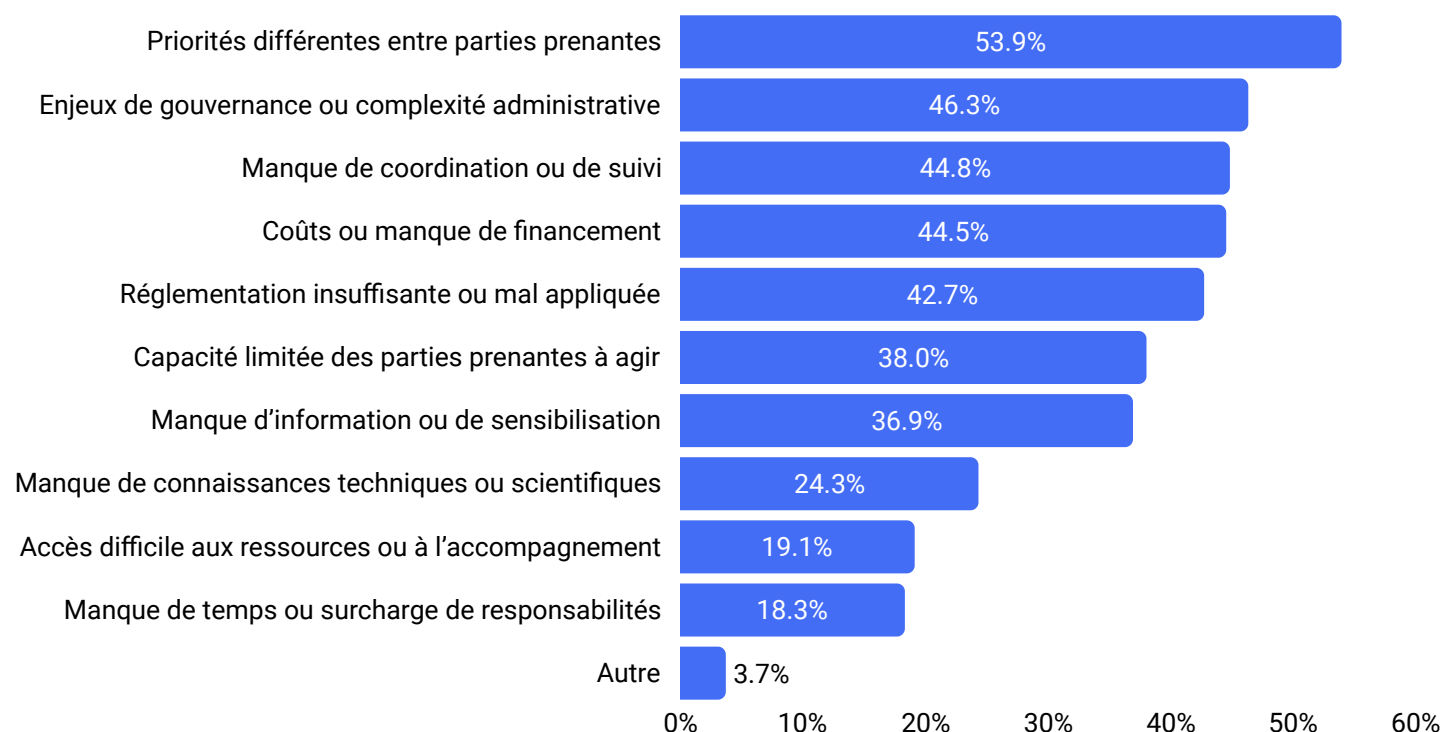
« La Ville devrait rendre public et accessible l'information sur l'état des lacs. »

Obstacles et freins à la collaboration

Les personnes répondantes ont été invitées à identifier les principaux obstacles ou freins susceptibles de limiter la collaboration entre les parties prenantes impliquées dans la protection et la gestion des lacs.

Les résultats montrent que les freins identifiés sont majoritairement liés à des enjeux de priorisation, de gouvernance, de coordination et de financement, plutôt qu'à un manque d'intérêt à collaborer.

Graphique 11 : Quels sont, selon vous, les principaux obstacles ou freins susceptibles de limiter la collaboration entre les parties prenantes impliquées dans la protection et la gestion des lacs à Mont-Tremblant ? (n = 382)



Le frein le plus fréquemment mentionné concerne les priorités différentes entre les parties prenantes, cité par 53,9% des répondant-es. Ce résultat suggère que des perceptions de décalage entre les priorités des acteurs sont largement présentes lorsqu'il est question de collaboration autour de la protection et de la gestion des lacs.

Les enjeux de gouvernance ou la complexité administrative sont également souvent évoqués (46,3%), tout comme le manque de coordination ou de suivi (44,8%). Les coûts ou le manque de financement sont mentionnés par 44,5% des répondant-es, indiquant que les ressources financières sont perçues comme un facteur pouvant influencer la capacité à mener des actions collectives.

D'autres obstacles ressortent de manière significative, notamment une réglementation jugée insuffisante ou mal appliquée (42,7%), la capacité limitée de certaines parties prenantes à agir (38,0%) ainsi que le manque d'information ou de sensibilisation (36,9%).

Dans l'ensemble, ces résultats mettent en lumière une diversité de freins perçus à la collaboration, principalement associés à des enjeux organisationnels, de fonctionnement et de capacité d'action, tels qu'exprimés par les répondant-es.

Intérêt à contribuer personnellement

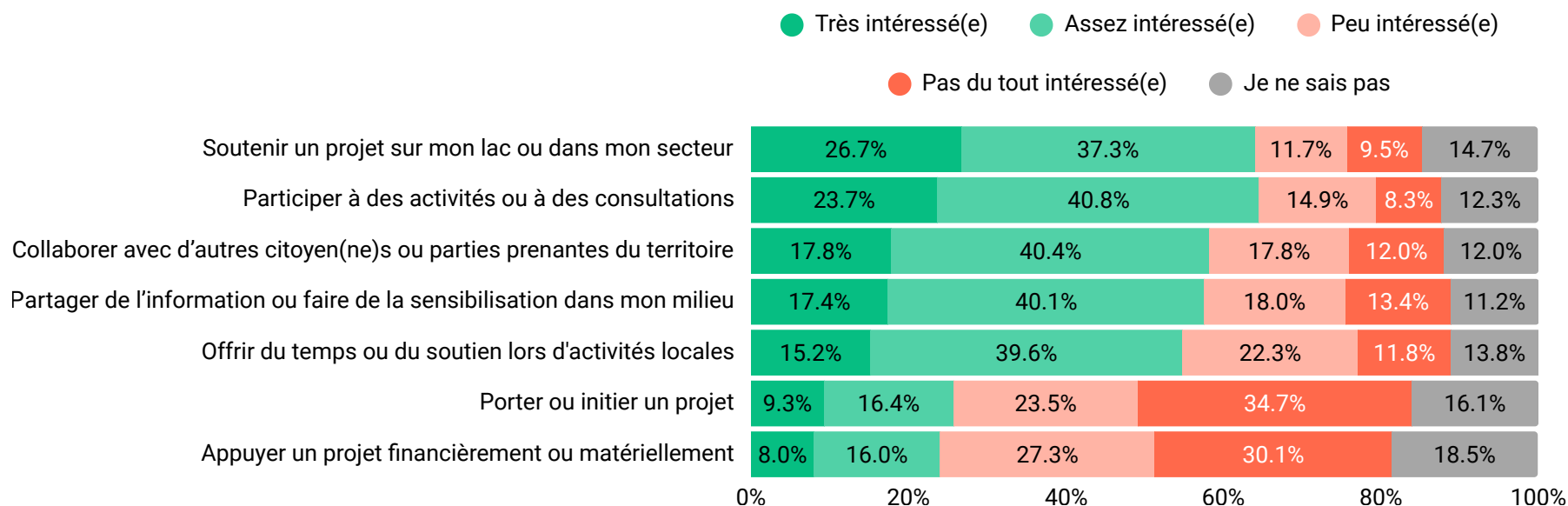
Les formes d'engagement qui suscitent le plus d'intérêt sont celles qui demeurent ponctuelles et ancrées localement. Près de 27% des répondant·es se disent très intéressé·es à soutenir un projet sur leur lac ou dans leur secteur. La participation à des activités ou consultations et la collaboration avec d'autres citoyen·nes ou parties prenantes figurent également parmi les options les plus mobilisatrices.

À l'inverse, les intentions diminuent nettement lorsque les formes d'implication deviennent plus exigeantes.

Le fait de porter ou initier un projet ou d'apporter un soutien financier ou matériel recueille des niveaux d'intérêt beaucoup plus partagés et une proportion plus élevée de répondant·es peu ou pas du tout intéressé·es.

Dans l'ensemble, les résultats montrent un potentiel d'engagement citoyen réel, principalement orienté vers des contributions proches du terrain, modulables et compatibles avec les capacités d'action individuelles, plutôt que vers des engagements structurants ou financiers.

Graphique 12 : Dans quelle mesure seriez-vous personnellement intéressé(e) à contribuer à la protection et la gestion des lacs à Mont-Tremblant ? (n = 381)



6

Conclusion



Conclusion

Les résultats de la consultation en ligne mettent en évidence une préoccupation largement partagée à l'égard de la protection des lacs de Mont-Tremblant, en particulier en ce qui concerne la qualité de l'eau et la préservation des milieux naturels. Ils révèlent également des perspectives différenciées selon la relation entretenue avec les lacs, notamment en matière d'accès et de cohabitation des usages, sans remettre en cause les objectifs communs de protection.

Enfin, la consultation en ligne met en lumière des attentes à l'égard de l'action municipale, principalement en matière de veille environnementale et de cadre réglementaire, tandis que les fonctions de coordination et d'information, bien que présentes, recueillent un niveau d'appui plus modéré.

